

Retrait de nationalité suite à démarches administratives

Par yanisdesavoie, le 27/02/2016 à 22:47

Bonjour,

Y a-t-il un risque de perdre la nationalité française acquise par décret pour n'avoir pas déclaré à Reze un projet de mariage avec un étranger, projet formulé à la mairie pendant la procédure de naturalisation mais, au final, le mariage n'a eu lieu qu après la date d'acquisition de la nationalité ?

Merci.

Cordialement.